

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION - CAC-2024-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT - 14

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 07 NOV. 2024

Date de transmission : 07 NOV. 2024

Date de réception rectorat : 07 NOV. 2024

Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 14 octobre 2024 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 14 octobre 2024

Le Président de l'Université


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 36
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

***Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 23 septembre 2024.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

23 SEPTEMBRE 2024

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Collège A

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
Mme ALLARD-POESI Florence
Mme COLL Isabelle
M. FUNALOT Benoît
Mme GOROCHOV Nathalie
Mme ALBANESE Patricia
Mme PERELMAN Galina
Mme RAFFARIN Anne (partie à 15h12)

Collège B

M. LESCURE Jean-Marie
Mme MARQUEZ Sonia (partie à 15h02)
Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine
Mme HARBELOT Isabelle
Mme JOURNET Emilie
M. RICHARD Thomas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS)

M. HUET Jean-Baptiste
Mme LARAIN Lydia
Mme THÉRIAL Claire
Mme CAUPOS Emilie
Mme BOVE Sarah

Collège dit « des usagers » :

Mme GAUCHER Andréa
M. JOLIVOT Sébastien
M. GACHOWSKI Thomas
Mme PATRIARCHE Pauline
Mme COURGEON Camille (partie à 15h30)

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. FUNALOT)
M. MALFATTI Edoardo (pouvoir à M. FUNALOT)
M. NAILI Salah (pouvoir à Mme ALBANESE)

Mme PARISOT Yolaine (pouvoir à Mme PERELMAN)

Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à M. AISSAT)

M. WAGENER Noé (pouvoir à Mme CHAUVEL)

M. ZIDI Mustapha (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Collège B

Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. AISSAT)

M. DOMINGUES Rui Patrick (pouvoir à M. DUBOIS-RANDE)

Mme GALLOT Séverine (pouvoir à Mme CHAUVEL)

M. GERMAIN Philippe (pouvoir à Mme PERELMAN)

Mme MARQUEZ Sonia (pouvoir à Mme CAUPOS à partir de 15h30)

Collège C

M. DUYCK Clément (pouvoir à Mme ALBANESE)

Mme MOURRE Marie-Laure (pouvoir à Mme HARBELOT)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme GAUCHER)

Collège BIATSS

M. COSTES Bruno (pouvoir à Mme LARAIN)

Usagers

Mme COURGEON Camille (pouvoir à M. GACHOWSKI à partir de 15h30)

Collège dit « des personnalités extérieures »

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR sciences et technologie

Mme BERGES Karine, VP sciences avec et pour la société

Mme HENIQUE-GRECIET Carole, VP recherche et commission de la recherche

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

M. PALAU Yves, Directeur de l'IEP de Fontainebleau

Mme RUBENS Lolita, VP responsabilité sociétale

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe de la DAJG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du Président de l'Université.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Érasme, point d'étape	7
1.3 Parlement étudiant, point d'étape	12
1.4 Approbation du procès-verbal de la séance en date du 5 avril 2024	12
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	15
2.1 Approbation de la note de cadrage et du calendrier de l'appel à projet transformant vague 3	

La séance débute à 14h07, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'université

M. DUBOIS-RANDÉ : Je vous propose de commencer par un point d'information, après cet été revigorant. En effet, l'UPEC compte 2 médailles d'or aux Jeux Olympiques parmi ses étudiants (au canoë-kayak pour l'EUP et au judo pour STAPS). Ces victoires démontrent les effets positifs de la politique d'accompagnement des étudiants et étudiantes, qu'il est prévu de renforcer. L'université adresse ses félicitations à ces étudiants médaillés.

Par ailleurs, dans les récents classements internationaux, l'université est bien placée, dans les 700^e de Shanghai, et figure souvent parmi les 20 universités françaises. L'UPEC est considérée comme une université de recherche, suivant la politique actuelle du gouvernement. Il semble que l'UPEC ne sortira pas de cette logique dans les classements. Pour la présidence, il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle pour positionner l'UPEC comme une université des réussites étudiantes, de l'employabilité et de la recherche. L'UPEC a ainsi le spectre unique d'une université de territoire et de recherche.

Cette année sera scandée par différentes étapes. Le HCERES nous rejoint bientôt. Ensuite, la nouvelle offre de formations est lancée, et le parlement étudiant sera mis en place, porté par Andréa Boucher. Il y aura également des inaugurations, dans le domaine du BRB, et quelques immigrations sur Vitry. La faculté des sciences est enfin terminée. Les SHA doivent prochainement apparaître dans le paysage de l'UPEC, avec un bâtiment dédié SHS.

L'avis annuel Aurora aura lieu en mai 2025. L'année se présente bien.

La dalle devrait être bientôt accessible à tous, les travaux avancent et devraient se terminer au printemps 2025.

Au sujet de la rentrée, nous avons rencontré la nouvelle directrice ESR, Isabelle Prat. Nous avons présenté de l'UPEC, avec une approche qui semble avoir convaincu. Nous avons eu les félicitations de l'ANR en juillet dernier sur le programme Érasme. Ce programme Érasme commence à se déployer plus largement. Il reste du travail à prévoir, notamment en communication.

Je souhaite mettre en avant les sciences humaines et sociales dans Érasme en soutenant des initiatives, avec des financements à la clé. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

La COMUE suit son parcours de dissolution, qui a été en jachère ces derniers mois. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de la situation. Le MPC devrait sortir de la COMUE dès la fin d'année. L'idée est de conserver l'argent de cette COMUE, qui se dédie aux formations doctorales, etc. La COMUE évolue vers une coordination territoriale.

Enfin, il faut citer les deux assesseurs Aurora, M. BEEKMANN sur le volet recherche et M. HAINS sur le volet numérique.

MME CHAUVEL : La première permanence RUSF a eu lieu ce matin sur le campus centre (bâtiment T). Elle se tient une fois par mois pour accompagner les étudiants étrangers confrontés à des difficultés. Nous avons pu déjà ce matin résoudre des

situations sur place. D'autres universités mettent en place ces permanences. Cette première permanence est prometteuse pour la suite.

1.2 Érasme : point d'étape

MME HENRIQUE-GRECIET : Nous souhaitons vous proposer un point d'étape sur les premières conclusions du projet Érasme.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je voulais vous préciser que le portage d'Érasme est politique. Nous détaillerons plus tard la structure opérationnelle. Pour le moment, Érasme est porté par un comité de pilotage, que je préside avec Karine Bergès et Anne de Rugy. Ce comité de pilotage permet de donner de grandes orientations et préparer un comité plus élargi, avec tous les VP, et la DGS. Il s'agit d'actionner ce projet avec des objectifs politiques, déclinés, pour permettre une grande créativité. Il ne faut pas sous-estimer l'élément de communication. Le personnel doit être davantage engagé sur ce programme, donc il y aura des propositions au-delà des chercheurs et enseignants-chercheurs. Ensuite, des financements pourront être fléchés, politiquement. Comme je disais, nous souhaitons apporter un focus sur les sciences humaines et sociales, ainsi qu'à la recherche et des formations, notamment sur les réussites étudiantes. De manière générale, la visée est autour de la vie étudiante, de l'inclusion, du développement durable. Dans les éléments qui seront présentés, vous verrez la large place accordée aux partenaires dans à l'assemblée des partenaires, le comité stratégique. La mise en place est en cours, la phase active interviendra ensuite. Je passe la parole à Carole, pour évoquer la recherche.

Camille COURGEON : Pouvez-vous rappeler rapidement quel est le projet Érasme ?

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ : Le projet Érasme s'inscrit dans le cadre du PIA (Plan d'Investissement d'Avenir). Il s'agit d'un projet d'excellence. L'objectif pour le ministère était d'identifier les établissements. Ce programme s'étend sur dix ans, doté de 21 millions d'euros. Cette identification était l'objet de groupes de travail, le projet a été co-construit largement avec les communautés, en restant en lien avec la société. Pour l'UPEC, il s'agit de travailler ensemble sur des objets communs. L'idée reposait sur une transformation nos méthodes de travail, en mode collaboratif et collectif. Ce projet Érasme se déclinera en grands objectifs, sur la formation avec les partenaires, dans le cadre des nouveaux métiers. Il faut être plus inventif dans le domaine de la formation.

Dans le domaine de la recherche, l'approche est de saisir l'impact de la recherche sur la société. Car, l'UPEC sait travailler de manière interdisciplinaire. La réflexion à mener est celle de l'apport d'une université sur la société. Il est prévu un observatoire de l'impact de cette recherche.

Ensuite, d'autres éléments interviennent autour de la vie étudiante, avec un guichet unique, le parlement étudiant, etc. L'idée est que les étudiants trouvent à l'UPEC un lieu holistique, leur permettant de résoudre des problèmes et questions. De nombreux axes de travail portent sur l'impact inclusif d'une université, l'intégration de ses différentes communautés, ainsi que la notion de développement durable. Ces éléments sont les piliers du programme Érasme. Il faut travailler avec tout le monde, pas seulement les communautés internes, mais aussi les communautés externes à l'UPEC. Il s'agit d'interroger ces acteurs extérieurs sur certains objets, comme le design des formations, les nouveaux métiers. La direction de la transformation est née de l'idée d'appuyer ces différents objets.

Érasme est donc un projet large et ambitieux, qui est bien engagé. La réflexion s'est aussi articulée autour d'appels d'offre à la communauté, comme le Festival d'Histoire

populaire. Je laisserai les experts expliquer la philosophie du programme Érasme, mais nous souhaitons susciter de l'enthousiasme dans cette période politique étrange. Aussi, l'UPEC s'oriente vers des chaires de dispositifs participatifs. L'IA sera au service des transformations des politiques publiques. Toutefois, une structuration est nécessaire et prend du temps.

MME HENRIQUE-GRECIET : Merci pour cette introduction. L'idée est de pouvoir montrer les différentes facettes de ce projet Érasme. L'un des premiers objectifs est de transformer notre façon de travailler, notamment sur la promotion et le partage de la science, avec un versant recherche.

Les objectifs initiaux étaient d'organiser une réflexion commune, d'étude participative incluant les citoyens, les chercheurs, les acteurs politiques, pour identifier les enjeux territoriaux clés et problèmes scientifiques, dont l'UPEC pouvait se saisir. La réflexion porte sur la manière d'évaluer et de communiquer l'impact de la recherche. C'est une partie importante du projet. L'idée est de créer un observatoire de l'impact de la recherche. Un des autres objectifs est de favoriser un débat, ouvert, avec les collaborateurs scientifiques, les partenaires et les acteurs de l'ESR. Le calendrier, en termes de transformation, est dans les temps, le projet avance.

Il y a d'abord eu une partie structuration de la démarche, pour mettre en place l'observatoire de l'impact de la recherche, qui a conduit à un travail postdoctoral. Les conclusions de ce travail ont permis de démontrer la nécessité de mieux conceptualiser les impacts de la recherche (dont les impacts non intentionnels et négatifs). Il s'agit d'aller plus loin que l'approche qualitative VS quantitative, et académique VS non-académique. Il est donc impératif de structurer ces services supports pour accompagner l'évaluation de l'impact de la recherche.

Le post-doctorat a débouché sur deux articles, soumis à des revues, et à une communication orale dans un séminaire sur la recherche impliquée, à l'annexe d'Ulm en 2023.

Dans la mise en place de cet observatoire de l'impact de la recherche, 2 ateliers ont été organisés avec des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels de soutien à la recherche. Ces ateliers ont montré l'intérêt de la démarche de mesurer l'impact de la recherche. Le terme observatoire est apparu également trop *descriptif*. (*ndlr : phrase sur la notion d'observatoire incomprise*)

Un séminaire du LIRTES en mai 2024 a été organisé afin de définir 3 niveaux d'approche de la transformation des pratiques éducatives et sociales, et d'évaluer les effets de la recherche. Ce séminaire a eu un grand succès.

Parmi les réalisations dans le cadre d'Érasme, pour promouvoir et partager la recherche, des Graduate Program ont été mis en place. Ceux-ci permettent un soutien à la recherche orientée vers des questions sociétales et environnementales. Le projet Érasme vise à répondre à ces problématiques.

Puis, il faut citer le lancement d'un programme de recherche innovant, E-city. Il permet d'étudier des problèmes de santé publique d'une population sur plusieurs générations. Le conseil départemental du Val-de-Marne a commandé une étude sur l'impact du vieillissement des populations, dans un quartier politique de la ville (Haie Griselle-La Hêtraie). Une commande d'étude prouve ainsi que les recherches de l'UPEC peuvent éclairer les décisions publiques, les orienter.

Mme BERGÈS : Pour poursuivre sur la dimension sciences et société d'Érasme, elle passe par un label SAPS, obtenu en 2022. Il s'agit donc de la troisième année de labellisation. La démarche s'articule autour de 4 axes :

- La valorisation de la recherche et de la science, notamment auprès des publics scolaires ou éloignés

- La formation à la médiation et communication de la démarche scientifique
- La valorisation de l'expertise et de l'actualité scientifique dans les médias
- La participation citoyenne à la recherche

Le label SAPS s'est étendu durant ces trois années. Un certain nombre de partenaires avaient été définis et identifiés dans le dossier de candidature. Ainsi, un chemin a été tracé et parcouru avec ces partenaires (*cf. diapo*). Nous avons travaillé de manière étroite avec eux, comme avec le partenaire historique, l'Arbre des connaissances et le dispositif « Apprenti chercheur », qui accueille des collégiens et lycéens dans les laboratoires de recherche de l'UPEC.

Un partenaire privilégié est The Conversation France, dont l'UPEC est membre fondateur et au CA de ce média. Ainsi, dans le cadre de SAPS, des ateliers à l'écriture journalistique sont proposés. Cette année, deux nouvelles formations sont proposées sur l'entraînement à la prise de parole dans les médias. De nombreux chercheurs et chercheuses sont en effet sollicités pour intervenir dans le débat public. Ces partenariats se poursuivent, et d'autres partenariats ont été développés, comme celui avec Exploradôme. Ce musée interactif des sciences de Vitry est un partenaire territorial de choix. Depuis deux ans, un travail est engagé pour créer une exposition itinérante, sur les sciences, à destination des collégiens. L'idée de pérenniser ce partenariat et le renforcer, notamment au niveau de la formation à la médiation scientifique dans les universités.

Le pôle SAPS a également un projet en cours de finalisation, dont l'aboutissement me rend très heureuse. Il s'agit de la réalisation de six films d'animation, en 3D, pour les publics scolaires, autour des différentes démarches scientifiques. Ce projet a été coconstruit avec des chercheurs et chercheuses de l'UPEC, le pôle SAPS, et Supamonks, une société de production du territoire (du département 94). L'appel d'offres initial a pris beaucoup de temps, nous avons sélectionné cette société très reconnue, avec laquelle les films ont été finalisés. Les trois premiers films seront livrés en décembre et les trois autres films en janvier 2025. Le projet avance et donnera l'occasion d'une communication. Il faudra ensuite se rapprocher des services impliqués dans la diffusion, car le but est de mettre ces vidéos au service des rectorats, de tous les acteurs participant à la promotion de la recherche.

L'équipe souhaite insister sur la suite. Nous sommes en troisième année du label. Il était clair que l'obtention du label était pour ces trois ans, avec un budget soumis à évaluation annuelle. L'évaluation imminente du ministère nous octroiera le dernier budget annuel, voulu comme un tremplin. Il était convenu que ce label serait l'amorçage d'un dispositif, pour lancer une dynamique SAPS dans les universités. Tous les services se sont mobilisés pour réfléchir à un continuum autour des sujets de la science engagée.

Pour ce continuum, nous avons le projet de regrouper des objets travaillant en silos. Ces objets ne seront pas fusionnés, mais réunis, afin de trouver une cohésion dans une structure, et leur permettre de dialoguer entre eux. Cette structure est voulue comme un objet transverse, favorisant un dialogue, au service de nos communautés. Ce travail est en cours et constitue la priorité de l'année. Cette structure transverse sera portée par la vice-Présidente « Recherche » et la vice-Présidente SAPS, en lien avec la direction de la transformation et les différents services concernés (DRV, SCD).

L'ANR, via son experte, a émis un avis favorable, après une présentation en juillet dernier. La directrice déléguée de l'ESR a estimé que l'idée d'une structure cohérente était très bonne, car le ministère veut continuer ces travaux sur les sciences ouvertes et engagées.

Il s'agit désormais de travailler ensemble, entre les services, pour que ce projet prenne forme. Ce projet prévoit un recrutement pour la communication scientifique. Une nouvelle directrice de la communication est arrivée à l'UPEC.

C'est l'occasion pour nous de réfléchir à la façon de mieux accompagner nos communautés et nos événements. L'idée est de discuter d'un profil sur la communication scientifique. Il s'agit de maintenir des personnels déjà actifs sur ces missions, comme les chargés de projet SAPS, financés par le label, qui réalisent un travail extraordinaire. Nous voudrions qu'ils rejoignent de façon pérenne cette structure.

Sans être adossé à cette structure, il existe le projet de création d'une chaire sur les processus délibératifs et participatifs, portée par **Émilie xxx**. À nouveau, l'objectif est d'apporter aux projets une meilleure coordination. Un coordinateur a été recruté, auparavant financé par un contrat d'apprenti SAPS. Les liens sont naturels, le projet s'inscrit dans un continuum, avec sans doute quelques adaptations et modifications. Je suis favorable à la consultation des laboratoires impliqués dans la recherche participative. La journée de LIRTES fût un bon moment de réflexion. Nous espérons vous transmettre au fil de l'année plus d'informations, car le travail est mis en mouvement depuis quatre jours.

M. THAUVRON : L'autre pilier d'Érasme est la co-conception des formations, dans l'idée qu'elles évoluent avec les transformations du marché du travail. Donc, nous travaillons sur les réussites des étudiants, dans tous les domaines (académiques, insertion professionnelle). Un chiffre caractérise nettement le public étudiant de l'UPEC, à savoir 43% de ses boursiers sont à des échelons 5, 6 et 7, qui sont les plus modestes. La moyenne nationale est de 13%, soit 30 points d'écart entre la moyenne nationale et les boursiers de l'UPEC. Ce chiffre montre le besoin considérable pour les étudiants de l'UPEC, et induit la nécessité de revoir nos approches, en associant les enseignants, les étudiants, les diplômés et acteurs socio-économiques.

Un groupe de travail a d'abord été créé, avec les directeurs de composantes, les directions supports de l'UPEC, la direction de la transformation, le CIDP, etc.

La question est de déterminer la co-conception, pour clarifier les objectifs.

Dans le cadre d'Érasme, l'objectif est que 25% des étudiants soient inscrits dans une formation co-construite, d'ici dix ans. Cet objectif est très ambitieux, car aujourd'hui, 75% de nos étudiants sont au niveau L.

L'idée est d'accompagner les équipes avec un kit méthodologique, pour co-concevoir nos formations. Un accompagnement plus individualisé sera possible. Ainsi, un ingénieur de formation a été récemment recruté (pour une prise de fonction le 1^{er} novembre), un chargé d'étude a été recruté au SPOF.

Un chargé de mission a été nommé, **Sébastien xxx**, en poste.

Dans cette perspective de co-construction, des réalisations ont déjà eu lieu, comme le DIU « Management de l'innovation et du changement en entreprise ». Ce diplôme a pour finalité d'accompagner vers l'entreprise des étudiants qui en sont le plus éloignés par leur formation. Il concerne certains étudiants de M2, de Géographie, d'Histoire. Ce beau projet a été construit avec L'Oréal, Danone, Air France, Ubisoft, etc. Ce DIU a ouvert cette année, avec sa première promotion. Les partenaires s'engagent à prendre en stage les diplômés.

Le deuxième exemple d'une réalisation coconstruite est l'AMI CMA « santé numérique », depuis cette année. Ce projet s'intéresse à la dimension numérique dans l'écosystème de la santé, et a été développé avec plusieurs partenaires (l'ARS, France Travail du 94, collectifs locaux, entreprises du secteur médical, le groupement hospitalier Henri Mondor, la faculté de santé).

L'autre projet qui s'inscrit dans cette logique est le Master spécialisé « conseiller bancaire », répondant à un appel d'offre de BNP Paribas. Le groupe bancaire avait mis en compétition plusieurs universités. Le but est de former des étudiants, avec un apprentissage dédié chez BNP Paribas. À terme, 120 apprentis par an seront formés.

Dans un domaine différent, il existe le projet intitulé « quand les patients enseignent aux étudiants en médecine », porté par la faculté de santé. Il consiste à demander des retours d'expérience à des patients, pour améliorer les pratiques professionnelles des étudiants en médecine.

Il faut ainsi noter que ces projets de co-construction relèvent d'une approche très différente. Il s'agit encore d'une phase d'expérimentation, afin de déployer ces co-constructions à l'ensemble des formations.

En termes de calendrier, en 2024, il faut rédiger le kit méthodologique, afin de le déployer en 2025, avec les regards professionnels des étudiants déjà formés, qui connaissent les attentes de leur domaine. La richesse de l'expérience de ces diplômés est à exploiter.

Un travail de prospection est prévu avec nos partenaires pour identifier les métiers en tension, les compétences attendues, et les incorporer dans nos formations. En septembre 2026, il est donc prévu le lancement d'une nouvelle offre de formations.

L'autre pilier de la vie étudiante concerne la réussite et le bien-être. Donc, le programme Érasme vise à une prise en charge globale des étudiants, dont la santé mentale, avec la création du centre universitaire de la réussite et du bien-être étudiant. Notre public étudiant se trouve souvent en grande précarité, avec des besoins spécifiques. Il faut travailler sur un accompagnement personnalisé, en termes de santé et de pédagogie. La formation des enseignants a commencé, afin d'identifier ces étudiants en difficulté, et mettre en place un réseau d'étudiants, avec l'idée de « référents pairs ». Cette année, le but est d'avoir un premier retour d'expérience et d'augmenter le nombre d'enseignants et d'étudiants « pairs », prêts à s'engager sur les enjeux de santé mentale notamment.

Un appel à projets est lancé pour cette rentrée, centré sur les formations à fort effectif. L'amélioration des compétences écrites en langue française est aussi inscrite dans Érasme, avec une première expérimentation cette année en LLSH. Après le retour d'expérience dans un an, nous étudierons la manière de l'étendre au reste de l'université.

Un autre volet d'Érasme est le guichet unique pour simplifier les parcours usagers étudiants. Ce guichet proposera un accueil physique, un accueil téléphonique, et une « chatbot ». L'objectif est à nouveau de mieux accompagner les étudiants, et sensibiliser les personnels enseignants à la santé mentale.

L'observatoire des réussites étudiantes a pour but de produire des données, les exploiter, et produire un travail de recherche scientifique basé sur des enquêtes. Un des éléments du COP portait sur ce guichet unique.

Parmi les réalisations du Centre des réussites et bien-être étudiant, il existe une formation aux « Premiers secours de santé mentale », qui a formé 160 personnels enseignants et administratifs et 116 étudiants. Il s'agit d'envisager la manière de l'étendre ces prochaines années, en partenariat avec l'ARS. Une enquête interdisciplinaire a été réalisée sur E-city sur la santé et le bien-être de nos étudiants. L'enquête a été largement diffusée, avec près de 1 000 retours d'étudiants. Il faut désormais exploiter ces données pour mieux identifier les besoins des étudiants et les dispositifs à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le déploiement du programme Ambition de la fondation Mozaïk se poursuit pour accompagner les étudiants boursiers. En 2024, quatre composantes sont impliquées, soit 300 étudiants accompagnés par la fondation. Ensuite, une grande enquête a été lancée en 2024 sur la vie étudiante. Près de 2 500 étudiants qui ont répondu, actuellement nous exploitons les résultats de ce questionnaire pour construire un schéma directeur.

La trajectoire 2024-2026 inclut le lancement d'un contrat post-doctoral, et le lancement d'Écri + en LLSH, sur les compétences en français.

Le grand chantier 2025 sera le guichet unique.

Nous regarderons systématiquement les résultats des projets lancés (comme celui sur les formations à fort effectif) pour aboutir à ce guichet unique en 2026.

M. DUBOIS-RANDÉ : Merci. Au sujet des partenariats, cette démarche découle d'une nécessité de méthode. La stratégie portée est plutôt de créer une assemblée des partenaires, de les réunir avec une méthode participative. À travers nos communautés, nous avons eu des remontées des partenaires, notamment les orientations souhaitées. Un évènement s'est tenu le 18 juin dernier, avec de nombreux partenaires, les collectivités, l'État, des entreprises, des associations, des institutions, etc. Les retours ont été positifs. Il ressort de cette rencontre l'idée de raisonner par thème. Certains thèmes nécessitent des approches avec des partenaires différents. Par exemple, l'employabilité dans les hôpitaux induit des partenaires santé. Les premières thématiques ont donc été lancées. La première thématique, lancée cet automne, porte sur la co-conception des formations, dans le cadre de la nouvelle offre de formations, des métiers en tension, de l'apprentissage. D'autres approches sont possibles en licence. Cette ambition nécessite de se rassembler, au-delà des communautés, pour travailler avec des partenaires extérieurs. La question était donc de communiquer nos attentes aux partenaires, et réciproquement.

En effet, comme un impératif a été rappelé, nous avons une communauté d'étudiants qui se trouve en grande précarité. Donc, nous avons une responsabilité sociale vis-à-vis d'eux, qui ne peut être endossée par un seul groupe. Les réussites étudiantes peuvent aussi passer par l'accompagnement d'un étudiant vers l'emploi, pendant sa formation.

La tonalité d'Érasme est fortement sociale, avec un impact sociétal.

Je pense que l'UPEC a un savoir-faire.

Mme RUBENS : Les objectifs de départ étaient d'augmenter la visibilité des actions de l'UPEC sur le développement durable et la responsabilité sociétale, (répondant au label DDRS). Il s'agit de travailler sur la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, de renforcer les politiques d'égalité, et travailler sur la prise de décision participative. L'objectif est également de renforcer l'éthique dans notre communication interne et externe. Depuis 2022, la cellule DDRS est opérationnelle au sein de la direction de la transformation, avec une cheffe de projet et une chargée d'étude. Un diagnostic démocratique en matière de DDRS a été réalisé, dans le cadre de notre candidature au label DDRS. Une première autoévaluation a été effectuée en décembre 2023. L'idée est de suivre le cadrage lié aux objectifs DD de l'ONU, ainsi que le cadrage retenu pour l'obtention du label.

La politique DDRS est structurée autour de la vice-présidence, créée à cette occasion et du pôle DDRS. L'action s'est articulée autour de cette candidature au label DDRS. Ce label est national et décrit les actions des établissements d'enseignement supérieur, à travers différents axes (gouvernance, recherche et innovation, enseignement et formation, politique sociale). Il s'agit donc de travailler autour de ces axes.

Nous avons rédigé un schéma directeur du DDRS, 2024-2028, à la demande du ministère, qui a été validé au CA de vendredi dernier. Ce schéma directeur a été créé avec l'idée de mobiliser les forces autour des mêmes objets, en reprenant les indicateurs du label. La feuille de route nous permet de candidater également au label, car il s'agit de ne pas multiplier les indicateurs et les demandes aux services et composantes. Les actions à mener sont listées, dans le cadre des axes établis. Le

travail porte aussi sur la nouvelle gouvernance du DDRS et la mise en place de différents comités.

Un budget est dédié aux actions DDRS. Pour préparer le schéma directeur, des entretiens ont été menés avec des représentants des différentes communautés de l'UPEC. Nous avons aussi lancé une consultation étudiante en 2023.

Le travail a donc suivi cette volonté de large consultation.

Concernant les approches thématiques, nous avons une approche mobilité, avec des projets d'un plan mobilité, de candidater au label employeur pro-vélo avant fin de l'année, d'augmenter des infrastructures cyclistes, un projet d'application de covoiturage. Sur la formation, nous avons réalisé une cartographie des formations répondant aux objectifs du développement durable, et un travail est en cours sur la transition écologique, les formations des personnels. Sur la recherche, des laboratoires nous approchent pour des bilans carbone, donc le but est d'améliorer notre réponse (le labo 1.5). Le bilan carbone de l'UPEC a été effectué. Ensuite, nous développons des événements (ateliers vélos, fresques du climat). Un premier bilan carbone a donc été effectué au printemps 2024 avec Greenly, et un module en ligne de 20 heures, en cours de finalisation, sera mis en ligne. *Ndlr : phrase incomprise, débit trop rapide de l'intervenante*

Nous avons aussi réalisé un autodiagnostic préalable à la candidature au label DDRS, sur la plateforme PERSEE. Nous avons le niveau requis pour deux axes en décembre 2023, donc l'objectif est d'atteindre le niveau requis pour tous les axes, et recandidater au printemps 2025.

Les objectifs sont d'avoir l'approbation du schéma directeur, d'obtenir le label employeur pro-vélo, déployer la rentrée climat, et la mise en place du tri à l'échelle de l'établissement, qui est la condition essentielle pour notre candidature. Le tri devrait être mis en place début 2025. Vous avez reçu le calendrier des actions, avec différents temps forts, comme le Mois de l'égalité et de l'inclusion en mars prochain, qui a bien fonctionné l'année dernière. Nous soutenons ce type d'évènement donc il ne faut pas hésiter à contacter le pôle DDRS pour proposer un projet. Après l'enquête mobilité, un Plan mobilité sera déployé en 2025. Enfin, la candidature au label sera au printemps 2025.

Il faut également poursuivre le travail avec les partenaires, améliorer les points faibles identifiés dans la première autoévaluation, pour garder notre label dans le futur.

Mme BERGÈS (la vice-présidente) : Dans le cadre d'Érasme, depuis trois ans, des appels à projets sont soumis à la communauté. Certains projets ont été retenus, et mis en place (8 à 9 par an). Nous avons décidé de montrer en focus un des projets, porté par trois collègues de l'UFR LLSH. Ce projet s'intitule FEU, sur le festival des écrivaines de l'UPEC. Ce projet a débuté l'année dernière, la première édition s'est tenue en mars 2024 et la prochaine aura lieu en mars 2025. Le deuxième projet lancé est le festival d'Histoire populaire, dont la première édition a eu lieu en juin 2024 et la prochaine se tiendra en mai 2025.

La communication d'Érasme a réalisé une capsule sur le festival FEU, qui est représentative de l'esprit Érasme appliqué à un projet. Cette vidéo a été réalisée par la DT et les porteuses du projet.

Projection de la capsule

Ces vidéos sont disponibles pour la communauté.

Mme GARAPON : Voici le PowerPoint sur l'engagement des personnels Érasme. Au départ, il s'agissait de l'élaboration d'un projet de service engagé par les 30 entités administratives de l'UPEC. Nous avons demandé à chaque directeur de service central

et chaque directeur administratif de composantes d'établir un point sur leur activité, leur possible contribution à Érasme et les bénéficiaires d'Érasme. L'idée est de connecter Érasme aux préoccupations quotidiennes des agents. Ainsi, un travail a été effectué dans chaque service, associant les BIATSS, qui a permis de dégager un plan d'action autour de 3 axes :

- Le développement des partenariats
- L'orientation usagers
- Le DDRS

Dans le cadre de l'assemblée des communautés de l'UPEC (étudiants, BIATSS, enseignants-chercheurs), une fresque de l'université a pu être réalisée. Des actions de communication viennent renforcer la volonté d'associer les personnels.

MME GAUCHER : Concernant l'engagement étudiant, des objectifs ont été mis en place pour permettre aux étudiants de s'engager et participer à l'élaboration de notre vision. Le plan est structuré en plusieurs phases. En 2023, nous avons pu recueillir les volontés des étudiants. En 2024, nous avons mis en place les mécanismes pour recueillir et soutenir les projets étudiants.

Il est ainsi prévu en 2025 d'intégrer ces mécanismes au cœur de l'UPEC pour garantir leur efficacité. Les axes principaux du plan sont :

- Favoriser l'expression et participation étudiante (la convention étudiante de l'UPEC devenue un modèle pour d'autres universités, Parlement étudiant, Assemblée des partenaires pour repenser l'intercommunauté et innover). Ces dispositifs aident à développer le sentiment d'appartenance à une communauté étudiante et une université.
- Soutenir les initiatives étudiantes (appels à projets transformants Érasme). Cette année, pour susciter davantage de participation des étudiante.s à ces appels, et mieux les expliquer, un webinaire a été mis en place. Le prochain se tiendra le 9 octobre
- Favoriser l'engagement étudiant (questionnaire sur l'engagement étudiant, recrutement d'une chargée de l'engagement étudiant finalisé en septembre). Le résultat du questionnaire a montré que les étudiants s'engageaient. Il s'agit donc de valoriser cet engagement, et mieux travailler sur cette question.

1.3 Parlement étudiant : point d'étape

MME GAUCHER : Nous en sommes à l'étape d'informer et communiquer sur ce Parlement étudiant. Je me déplace ainsi sur les campus pour expliquer fonctionnement aux étudiants. Dans les composantes, les élu.e.s seront invité.e.s à répondre à l'appel à candidatures, pour une inauguration à la mi-novembre. Le parlement sera composé de 5 collèges, et 50 étudiants de différentes communautés (élu.es centraux, associations étudiantes, élu.e.s de conseil de gestion). Le but est de rapprocher toutes les composantes et représenter toute la communauté étudiante. Les doctorants participeront également au parlement, un réseau est mis en place, afin d'optimiser leur visibilité d'action et leur connaissance du périmètre. Un collège d'étudiants, pas forcément investis dans une association, sera constitué, pour intégrer la vision, les attentes d'un étudiant ordinaire. En effet, les étudiants élus ont parfois un avis biaisé, étant mieux informés. Ce collège me tient particulièrement à cœur.

1.4 Approbation du procès-verbal du 5 avril 2024

Les procurations sont énoncées.

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est adopté par le conseil académique

2. Formation et recherche

2.5 Approbation de la note de cadrage et du calendrier de l'appel à projets transformant la vague 3.

Mme BERGÈS : Nous restons sur le programme Érasme. L'un des points d'étape est le lancement de l'appel à projets, pour sa troisième édition. Le lancement sera effectif le 1^{er} octobre, avec une date limite de remise des dossiers complets, sur une plateforme dématérialisée, le 15 novembre 2024.

Je rappelle certains éléments, car chaque année, nous tentons des améliorations et modifications. Nous établissons des bilans annuels avec le Copi et le Comex.

La note de cadrage, détaillée, sera envoyée à toute la communauté, avec les étapes du dépôt. Je vous propose de revenir sur certains points, éventuellement évolutifs par rapport à la note de cadrage de 2023. Nous sommes en année 3, le début de l'exécution s'ouvrira le 1^{er} février 2025 et doit être réalisé avant le 1^{er} juillet 2025. L'enveloppe est de 700 000 euros, avec un plafond par projet de 200 000 euros.

Florence ALLARD-POESI : J'ai sans doute mal compris, mais les dates d'exécution sont entre le 1^{er} février et juillet 2025 ? Par ailleurs, l'intérêt de ces projets était leur caractère pluriannuel, il faut peut-être préciser ce point.

Mme BERGÈS : En effet, il doit y avoir une erreur sur la date de fin d'exécution, en cinq-six mois, ce n'est pas possible.

La nouveauté de cette année est l'ajout d'une enveloppe de 200 000 euros, dédiée au financement des anciens projets lauréats, afin de les poursuivre. Il y a déjà eu deux appels, avec une sélection de 8 à 9 projets par année. Cette nouvelle enveloppe abondera les demandes de financement de porteuses et porteurs de projets précédents (comme des festivals, pluriannuels). Ensuite, une simplification a été effectuée par rapport au jury, car la procédure de sélection a été complexe l'année dernière et créé des problèmes. Il manquait dans les dossiers des informations formulées devant le jury, et des rapporteurs étaient absents. Donc, nous avons resserré la procédure autour d'un seul jury, composé de 4 représentants enseignants-chercheurs, 4 représentants BIATSS, 4 représentants étudiants. Nous avons ouvert ce jury à 4 représentants de nos partenaires extérieurs (en cours de discussion).

Ce jury sera présidé par Anne DE RUGY et **elle-même**, et un partenaire extérieur.

Florence ALLARD-POESI : J'ai une question sur ces évaluations. Je comprends que nous revenons à un fonctionnement similaire à la première année, mais il me semble qu'à l'époque, l'ANR avait constaté une forme d'**endogénéité** au sein du jury, et suggéré de faire appel à des membres extérieurs, notamment pour les projets de recherche. Il serait peut-être judicieux d'ouvrir encore plus largement et de recourir à des évaluateurs extérieurs.

Ensuite, la seconde remarque est relative au retour des projets qui ne sont pas sélectionnés. Au sein de mon laboratoire, plusieurs collègues se sont plaints, car ils ont écrit à Nathalie, qui a signalé ne pas recevoir de retour sur leur projet par les évaluateurs. Il lui a été signifié que ce n'était pas prévu dans la procédure. Cela semble surprenant. Si ces personnes souhaitent soumettre un projet à nouveau, il est important d'avoir un retour détaillé sur les raisons du jury, les évaluations. Les raisons

de ne pas retenir le projet ont été fort succinctes. Cette explication est nécessaire, car cette forme d'opacité est décourageante pour la suite.

Mme BERGÈS : En effet, nous avons été alertés. La décision avait été de porter une appréciation générale (points forts, points faibles), mais ce point peut se travailler. Toutefois, avec les rapporteurs présents dans le jury, les appréciations et les retours aux porteurs seront bien plus explicites. Sur la première remarque, l'ANR n'a pas reparlé de la forme du jury. La question s'est reposée entre nous, mais avec les délais serrés et la lourde procédure de l'année dernière, il a semblé compliqué d'appeler des rapporteurs extérieurs.

Florence ALLARD-POESI : Il faut sans doute anticiper. L'ouverture doit s'opérer sur ce type de projet, au regard des montants financiers en jeu. Pour les collègues, cette disparité dans le processus d'évaluation est étonnante, par rapport aux sommes consenties aux projets. Il est dommage de s'affranchir de l'expertise de membres extérieurs.

Mme BERGÈS : Nous avons déjà abordé ce sujet, et nous le retravaillerons pour les futurs appels à projets. Cette année, les délais étaient trop serrés. La lourdeur de la procédure demande de s'organiser très en amont. Cette année, nous avons introduit 4 partenaires extérieurs, car un regard extérieur nous semblait pertinent. Mais nous gardons la demande à l'esprit.

Il est normal que les étudiants n'aient pas la même expertise dans la rédaction et le montage d'un projet. Nous avons tiré cette conclusion depuis deux ans, donc un webinaire est mis en place le 9 octobre. Les étudiants qui souhaitent porter un projet seront mieux encadrés, accompagnés tout au long du processus par Nathalie RAYSSAC. Nous souhaitons améliorer cet accompagnement, pour que les projets étudiants correspondent aux attendus et soient sélectionnés.

La lettre d'intention devait être détaillée la première année, puis a été supprimée l'année dernière. Après le retour de la DT, ce manque d'un maillon est apparu.

Donc, cette année, une sorte d'étape intermédiaire sera demandée, soit la rédaction d'une déclaration d'intention, avec un bref descriptif du projet. Cette déclaration n'engage pas à déposer le projet par la suite, mais permet d'informer le service d'accompagnement. Le COMEX émettra ensuite un avis technique sur la conformité des projets, qui sera transmis au jury.

Dans la note de cadrage, la communauté trouvera des définitions consolidées sur la « transformation », son format dans le cadre d'un projet Érasme. Il s'agit d'un projet sur des nouvelles représentations et des pratiques, dont nous avons explicité le sens. Les porteurs et porteuses disposeront d'un nouveau document pour faciliter la réponse, démontrer l'impact du projet. Un questionnaire a été finalisé sur cet impact des projets, qui sera envoyé aux porteurs pour la rédaction de leur projet, et faciliter le montage.

Les projets doivent répondre à des défis sociétaux, environnementaux, universitaires. La liste des thématiques reste la même, avec un nouveau point, pour permettre de « nouvelles formes de participation » citoyenne. Les projets doivent proposer des activités « recherche action », des dispositifs participatifs, de nouvelles pratiques délibératives. Ces points sont à garder à l'esprit pour le dépôt des projets.

L'essence du programme Érasme est de promouvoir la co-construction, entre les membres de plusieurs communautés, extérieures ou internes (enseignants-chercheurs, étudiants, BIATSS) donc cette co-construction est souhaitée dans la physionomie des projets.

Enfin la DT nous demande de rappeler des points importants, parfois incompris par certains porteurs et porteuses. Le projet Érasme ne finance pas de RNA. Et, dans le cas de co-financements, ceux-ci ne sont pas gérés par la DT.

Les informations détaillées sont dans la note de cadrage, qui sera diffusée le 1^{er} octobre à toute la communauté. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions. La DT propose ce service d'accompagnement, pour conseiller tout au long de l'année.

MME ALBANESE : Merci pour cette présentation complète. Je remarque que l'idée de lettre d'intention en amont est intéressante, car elle permettra sans doute d'identifier des rapporteurs externes qui pourront vous accompagner dans les évaluations. Les porteurs de projet pourront aussi mesurer la pertinence de leur projet, l'engagement possible dans une démarche de rédaction.

Mme BERGÈS : Nous avons testé les deux. Les retours sont divers, certains collègues apprécient, d'autres trouvent la lettre d'intention trop lourde. L'année dernière, aucune note n'était demandée, et le manque était manifeste. La déclaration d'intention cette année se situe entre les deux.

Vote

La note de cadrage est adoptée à l'unanimité
--

M. DUBOIS-RANDÉ : Je vous remercie. Bonne fin de journée.

La séance est levée à 16h06.